

Club :	504423	AIX F.C.				
Dossier :	19116148	du 17/12/2019				
Personne :	CS - COMMISSION SPORTIVE					
Décision :	97	Amende : Feuille M. ou tout autre doc. non parvenu	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
			16/12/2019			35,00€
Dossier :	19116712	du 18/12/2019	Minimes U15 D1/Phase 1	Poule B	21842387	08/12/2019
Personne :	CS - COMMISSION SPORTIVE					
Décision :	215	Amende : Chgt horaire et/ou date sans avertir com.	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
			16/12/2019			35,00€
Total :						70,00€
Club :	516961	ET.S. LE BOURGET DU LAC				
Dossier :	19116144	du 17/12/2019				
Personne :	CS - COMMISSION SPORTIVE					
Décision :	150	Amende : absence sur un plateau	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
			16/12/2019			35,00€
Total :						35,00€
Club :	541514	U.S. CHARTREUSE GUIERS				
Dossier :	19116151	du 17/12/2019				
Personne :	CS - COMMISSION SPORTIVE					
Décision :	97	Amende : Feuille M. ou tout autre doc. non parvenu	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
			16/12/2019			35,00€
Total :						35,00€
Club :	527624	FC BEAUFORTIN QUEIGE				
Dossier :	19115662	du 16/12/2019	D4/Phase 1	Poule B	21693288	15/12/2019
Personne :	CS - COMMISSION SPORTIVE					
Décision :	58	Amende : 2eme forfait Journee Seniors	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
			16/12/2019			205,00€
Total :						205,00€
Total Général :						345,00€

Club :	581932	CHAMBERY SPORT 73						
Dossier :	19115895	du 17/12/2019	D2/ Phase 1	Poule Unique	21692708	13/10/2019		
Personne :				CD - COMMISSION DE DISCIPLINE				
Décision :	85	Frais dossier pour dossier soumis instruction		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
				16/12/2019			60,00€	
Dossier :	19115897	du 17/12/2019	D2/ Phase 1	Poule Unique	21692708	13/10/2019		
Personne :				CD - COMMISSION DE DISCIPLINE				
Décision :	351	Amende : absence non motivée suite convoc par per		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
				16/12/2019			35,00€	
Dossier :	19115898	du 17/12/2019	D2/ Phase 1	Poule Unique	21692708	13/10/2019		
Personne :				CD - COMMISSION DE DISCIPLINE				
Décision :	351	Amende : absence non motivée suite convoc par per		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
				16/12/2019			35,00€	

Total :	130,00€
---------	---------

Total Général :	130,00€
-----------------	---------

Chmpt District Futsal Seniors / Phase 1		Poule Unique			225
Mercredi	18/12/2019	20H45			
21999376	52114.1	La Motte Serv . Us 1 - Chambéry Js 1			Gymnase Coubertin
	Arbitre centre	SOLTYSIAK Jerome	871810600	59 km	53 Avenue Jean Rostand
	Observateur principal				73290 LA MOTTE SERVOLEX
Vendredi	20/12/2019	21H			
21999374	52112.1	A. Futsal Rochette O 1 - Futsal Lac Annecy 2			Gymnase Du Centenaire
	Arbitre centre	BONTRON Emmanuel	2568618356	55 km	Avenue Du Centenaire
	Observateur principal				73110 LA ROCHETTE
Samedi	21/12/2019	20H			
21999375	52113.1	Aix Fc 1 - Chartr. Guiers Us 1			Gymnase Giuseppe Garibaldi
	Arbitre centre	REMILI Faical	2599863097	20 km	1600 Boulevard Garibaldi
	Observateur principal				73100 AIX LES BAINS



A tous les clubs

Chambéry, le lundi 25 novembre 2019

Madame, Monsieur,

Chaque club doit désigner un réfèrent en arbitrage (art. 44 du statut de l'arbitrage)

Ce réfèrent sera le contact privilégié pour tout ce qui a un lien avec l'arbitrage, donc responsable de l'organisation du recrutement, de la valorisation, intégration et fidélisation de ses arbitres. Il travaillera en harmonie avec la CDA et la CDPA (commission départementale de promotion de l'arbitrage). Ce nouveau rôle est aussi passionnant que toute autre fonction au sein du club. Il devra être membre du comité directeur de celui-ci.

Sa mission :

- vérifier la conformité du club au regard du statut de l'arbitrage
- recruter de nouveaux candidats
- fidéliser les arbitres officiels et bénévoles dans leur fonction
- être à leur écoute
- être le coordinateur de l'arbitrage en interne et aussi en externe

Ce rôle n'est pas réservé à un arbitre honoraire ou en activité, mais peut très bien convenir à un dirigeant ou un éducateur concerné.

La CDPA va organiser une formation de réfèrents le

Samedi 8 février 2020 de 9h30 à 16h00
À l'Auditorium Pierre Jomain
(situé dans les bâtiments jouxtant le siège du District)
Maison des Sports à Chambéry

Cette formation de réfèrents est obligatoire et sera animée par Eric POULAT (CDRA (ex arbitre international)).

Merci de nous proposer la personne adéquate et motivée au sein de votre club et nous retourner rapidement le coupon ci-dessous.

Les présidents de clubs peuvent aussi assister à cette réunion.

Luc ALIX,
Président de la Commission Départementale Promotion de l'Arbitrage

Bulletin inscription Réunion C.D.P.A. du 8 février 2020
A renvoyer par email au District de Savoie de Football avant le 31 janvier 2020

district@savoie.fff.fr

Nom du club :

Nom du Candidat : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Mail :@.....

Assistera à la séance de formation à la fonction de Référent en arbitrage le

Samedi 8 février 2020 de 9h30 à 16h00
À l'Auditorium Pierre Jomain
(situé dans les bâtiments jouxtant le siège du District)
Maison des Sports à Chambéry